

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

POUR UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
GLOBAL (CETA) - (N° 4335)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 1 *bis*. Considérant que le CETA causera un préjudice important à la sauvegarde de la société rurale, de son économie et de son identité ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le CETA constitue un grave danger pour les filières agricoles, notamment celles de l'élevage. L'instauration de quotas d'importation de viandes et les modes de production pratiqués au Canada aggraveront la situation déjà très compliquée des éleveurs français. Il met également en péril de nombreuses AOP et IGP, symbole des richesses et de l'identité de nos terroirs.

Il convient donc que cette résolution n'oublie pas la ruralité qui subira de plein-fouet les conséquences de l'accord UE-Canada.